

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 11 Juillet 2023

### Présents :

CAZAUD Sandrine, CHAUSSONNET-PONS Candice, DIEUDONNÉ Walter, FERRÉ Jean-Paul, HOARAU Alain, MARIANI Stéphanie, MARTY Claude, MAYORAL Nathalie, PELISSIER Jean-Pierre, REGALON Sylviane, ROUAIX Noël, ROUAN Thierry, SEILHAN David.

### Absente excusée :

GRELLET Lauriane – procuration à MAYORAL Nathalie  
TOURENQ Pierre – procuration à MARTY Claude

Secrétaire de séance : Emmanuelle CLANET

### ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal de la séance du 23 Mai 2023*
- *Relevé des décisions du Maire*
- *Construction salle multi-activités : honoraires maîtrise d'œuvre + point sur les travaux*
- *Proposition de convention de rappel à l'ordre entre la commune et le Tribunal Judiciaire de Foix*
- *Délégation de signature dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme (Maire intéressé)*
- *Commission cadre de vie : diverses informations et point sur les festivités*
- *Proposition de création d'une commission pour l'entretien des chemins*
- *Informations diverses*

#### **I. Approbation du compte-rendu de la séance du 23 Mai 2023**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

#### **II. Relevé des décisions du Maire**

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délibération du conseil municipal n° 10-2020 en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire :

N°	DATE	OBJET
1	22/03/2023	Demande de subvention pour la construction d'une salle multi-activités (tranche 3) – FDAL 2023
2	23/03/2023	Recours à l'emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole

#### **III. Construction salle multi-activités : honoraires maîtrise d'œuvre + point sur les travaux**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le maître d'œuvre en charge de la construction de la salle multi-activités a transmis un avenant pour l'ajustement de ses honoraires en fonction du montant des travaux issus de l'avant-projet définitif. Cet avenant ayant été transmis avec presque un an de retard, cela risque de poser problème vis-à-vis du contrôle de légalité opéré par les services de l'Etat puisqu'il aurait dû être signé avant le démarrage des travaux. De plus, l'augmentation de 17 380 € sur le montant HT n'a de ce fait pas pu être incluse dans les demandes de subventions complémentaires, ce qui représente un différentiel important pour la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre conseil auprès d'un juriste afin d'envisager une solution réglementaire.

Point sur les travaux : raccordement électrique réalisé – attente suite travaux charpente – attente menuiseries extérieures. Modification à apporter dans les locaux des associations avec l'installation d'une mezzanine afin de gagner en espace de stockage (pose des chevrons par le charpentier et le reste en régie par les agents techniques).

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

**IV. Convention de rappel à la commune et le Procureur de la République de Foix**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le rappel à l'ordre a été introduit par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. L'article 11 de ladite loi a inséré un article dans le Code Général des Collectivités territoriales (article L.2212-2-1), qui donne pouvoir au Maire de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, auteur des faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune. Cette intervention du Maire peut concerner aussi bien des majeurs que des mineurs.

Afin de faciliter l'utilisation par les Maires de la procédure de rappel à l'ordre, un protocole a été élaboré par le Ministère de la Justice. Ce protocole se veut être un outil de référence pour les communes qui souhaitent s'impliquer dans ce dispositif, qui s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance.

Le champ d'application de ce protocole exclut les faits susceptibles d'être qualifiés de crimes et de délits, et prévoit la consultation préalable du Parquet. Un suivi annuel est également prévu.

Ce protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre fait l'objet d'une contractualisation entre le Maire et le Procureur de la République de Foix par le biais d'une convention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la présente proposition car le protocole représenterait un certain nombre de tâches supplémentaires, notamment administratives, et la commune n'a pas les moyens humains de les assumer.

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

**V. Délégation de signature dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme (Maire intéressé)**

*Monsieur le Maire, ne participe ni au débat, ni au vote*

Il est exposé au Conseil municipal que Monsieur le Maire a déposé un permis d'aménager pour la création d'un lotissement au lieu-dit Camp Grand.

Il est ensuite donné lecture de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme qui dispose que « lorsqu'un maire intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel soit en tant que mandataire, l'organe délibérant désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Thierry ROUAN pour signer l'arrêté de décision relatif au permis d'aménager déposé par Monsieur le Maire.

<i>POUR - 14</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

**VI. Commission Cadre de Vie : diverses informations et point sur les festivités**

- Proposition de cours de pilates le mercredi à 20h à la salle des fêtes (tarifs location 10 € la séance comme pour les cours de yoga en 2022) ;
  - Proposition de vente de poulets rôtis et d'œufs le jeudi sur la place de la mairie ;
  - Demande du foodtruck « Mosta Cosina » pour l'installation d'un panneau publicitaire sur la place : impossible compte-tenu de la co-visibilité avec l'église ;
  - Le Vernajoul Athlétic Club stoppe ses activités en compétition mais maintien une équipe « loisir » avec création d'une école de foot à destination des enfants (moins de 7 – de 9 – de 13 ainsi que babyfoot et féminines). Rencontre prévue mercredi 12 juillet 2023 avec la mairie et le district de foot de l'Ariège ;
  - Plusieurs demandes d'occupation du stade :
    - l'union locale des pompiers à raison de deux à trois fois par mois (jeudi et vendredi)
    - les cadettes de l'équipe des Rambailleuses mais sous réserve car pas de club house disponible ni de poteaux
    - équipe U15 de l'entente St Jean du Falga / Varilhes / Rieux de Pelleport car leur stade est en travaux durant plusieurs mois
- Avis favorable pour l'union locale des pompiers mais défavorable pour les deux autres demandes en raison du taux d'occupation du stade (nouvelle école de foot notamment) ;
- Demande de location de la salle de la part d'une association de formation destinée aux agriculteurs (gestion, comptabilité) pour plusieurs journées à compter de septembre : la salle étant occupée le mardi par le marché, le mercredi serait disponible au tarif quotidien de 50 € ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions de la commission Cadre de Vie.

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

- Nouveau bureau de l'association « Loulié-tu ? » et bilan présenté lors de la dernière assemblée générale en date du 30 juin 2023 : organisation d'une journée type kermesse en octobre afin de récolter des fonds pour la coopérative scolaire ;
- Festivités de fin d'année : marché de Noël le 10/12/2023 – Noël de la Mairie 15/12/2023 – Journée intergénération le 22/12/2023
- Inauguration de la base nautique « L'île ô Pagaies » le 8 juillet dernier : journée très réussie. Le site est très agréable, un petit parcours d'accrobranche a d'ores et déjà été installé.

## **VII. Proposition de création d'une commission pour l'entretien des chemins**

Claude MARTY propose d'organiser l'entretien des chemins, soit par le biais d'une commission soit par le biais de journées citoyennes. Ce serait sur la base du volontariat. Un appel à candidature pourrait être diffusé auprès de la population à partir de la rentrée.

Walter DIEUDONNE demande s'il serait possible de profiter de ce type d'occasion pour nettoyer les graffitis sur les transformateurs : l'autorisation doit être demandée aux gestionnaires de réseaux qui en sont propriétaires.

## **VIII. Informations diverses**

- Réparation garde-corps du Pont de Fer suite à accident : les travaux ne sont pas conformes au devis car une réfection à l'identique était prévue et ce n'est pas le cas. L'entrepreneur va être recontacté afin de faire le point.
- Tarifs droits de place : foodtruck → 5 € moins de 3h et 8 € au-delà – Une revalorisation annuelle est instaurée
- Cession de la voie verte au Conseil Départemental : l'entretien est toujours réalisé par les agents techniques (chutes d'arbre, trous, affaissement de terrain...), et le problème de la vétusté du garde-corps se posera bientôt. La charge commence à être lourde pour la commune. Une réflexion doit être menée à ce sujet.
- Contentieux relatif au Chemin de Sarda le Fort : expertise réalisée le 10/07/2023 en faveur de la commune. Le terrain de l'administré ne s'affaisse pas à cause du curage du fossé ;
- Problèmes récurrents de turbidité de l'eau : plusieurs interventions du SMDEA ont eu lieu pour remédier au problème avec mise en place de purges automatiques, notamment sur les « bouts de ligne » ainsi que le remplacement prochain de la canalisation du Chemin du Bout des Vignes en raison de fuites récurrentes ;
- FDAL 2023 : subvention accordée pour la 3<sup>e</sup> tranche de la salle multi-activités = 25 000 €
- Réflexion à mener pour le nom de la future salle multi-activités

**Séance close à 21h20**